

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 Mars 2023 à 20 H 00

Commune de FLESSELLES

Par suite d'une convocation en date du 16 Février 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de FLESSELLES se sont réunis en date du 03 Mars 2023 à la Mairie à 20 heures, sous la présidence de Mr LOUETTE Jocelyn, Maire.

Membres présents : BONNARD Solange, CHERIFI Alice, DELECLUSE Nathalie, , DUBREUCQ Ludovic, DUGAVE Estelle HUL Sovankiri, LOUETTE Jocelyn, MARSILLE Séverine, MARTINVAL Claude, MOREL Claude, MOREL-AFIR Louisa, NOGENT Roland, PECOURT Isabelle, PERRET Eric, PHILIPPON Jeannine, ROZMIAREK Sylvie, SEGURA FARO Véronique, TOUPART Patrice, Conseillers municipaux et, LEU Eric, conseiller municipal suppléant, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membre absent excusé : Mr GUIBON Eric.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. MARTINVAL Claude pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire informe que la délibération n° 50/2022 a été annulée considérant que le Comité Social Territorial n'a pas été saisi. Ce point sera revu à une prochaine réunion du Conseil.

Le procès-verbal de la séance du 25 Novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Autorisation dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 : Délibération n° 1/2023 - Adopté à l'unanimité
- 2- Renouvellement convention de l'entretien de l'éclairage Public : Délibération n° 2/2023 - Adopté à l'unanimité
- 3- Nouvelle composition de la commission d'Appel d'Offres : Délibération n° 3/2023 - Adopté à l'unanimité
- 4- Jardins ouvrier – détermination du loyer – choix des locataires – autorisation signature de la convention d'occupation – Délibération n° 4/2023 – Adopté à l'unanimité
- 5- Demande d'achat d'une parcelle (antenne ORANGE) par la société ORANGE – Refus à l'unanimité

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

en préfecture le 06/03/2023

et de la publication le 06/03/2023

Fait à Flesselles, le 06 Mars 2023

Le Maire,

Jocelyn LOUETTE

Les délibérations sont consultables en Mairie, sur le tableau d'affichage électronique et sur le site de la commune